

New London, Île-du-Prince-Édouard
Phare

Le Phare de New London a été construit en 1876 selon des plans du ministère de la Marine et des Pêcheries. Les modifications comprennent le remplacement du garde-corps à croisillons et des consoles en bois, ainsi que le remplacement de la toiture. C'est aujourd'hui un phare complètement automatisé. La Garde côtière canadienne est l'organisme responsable du bâtiment. Se reporter au rapport de recherche numéro 89-214 du BEEFP.

Raisons de la désignation

Le phare a été désigné édifice fédéral du patrimoine « reconnu » en raison de sa valeur architecturale et environnementale, et aussi à cause de ses associations historiques.

Ce phare, de conception simple et attrayante, de forme carrée et élancée et qui est relié à un logement, est un exemple pittoresque de phare. La tour, construite en bois, est intégrée au logement de façon simple et harmonieuse. Le sommet saillant et la galerie superposée sont des caractéristiques particulières à ce phare. La disposition du bâtiment reflétait les lignes directrices du ministère qui visait à assurer un logement suffisant pour le gardien et sa famille.

L'échelle et la silhouette du phare sont compatibles avec le paysage plat de la côte. La tour sert de point repère important pour ce milieu côtier éloigné. Ce bâtiment est bien connu des habitants de l'endroit et contribue au caractère marin des lieux.

Le phare est associé aux campagnes de construction qui ont suivi l'établissement de la Confédération et visaient à améliorer la sécurité maritime en mettant sur pied un vaste réseau de phares côtiers. Le logement attendant reflète l'importance de la présence du phare à cet endroit.

Éléments caractéristiques

Le caractère patrimonial du phare de New London réside dans sa forme, son profil, ses matériaux de construction, ses détails architecturaux et son association avec les lieux.

La volumétrie du phare se compose d'une tour carrée et élancée de hauteur moyenne, reliée harmonieusement aux côtés évasés du logement à un étage avec un toit à pignon. Le tracé au sol est rectangulaire. La cheminée proéminente, le garde-corps de la galerie et la lanterne, de même que les linteaux en saillie des portes et fenêtres contribuent à sa silhouette pittoresque et devraient être conservés. La lanterne est un

élément particulier bien proportionné par rapport à la tour et qui contribue à l'apparence solide et durable du phare.

Le contraste entre les détails délicats du revêtement mural en bardeaux de bois et l'échelle plus grande des éléments de finition tels la menuiserie de la corniche à consoles et des garde-corps de la galerie, renforce le caractère pittoresque du phare. Ces éléments créent les principaux contrastes de textures et de matériaux. La galerie à consoles et le garde-corps à croisillons superposés enveloppent la tour dont le sommet dépasse le garde-corps. Les rampes métalliques et les support de consoles sont d'un caractère simple et utilitaire qui rehausse les textures et devraient être préservées. Les détails en métal et en verre de la lanterne expriment bien la nature industrielle de cet élément. Les matériaux extérieurs, le parement et les ferronneries bénéficieraient d'un programme d'entretien continu.

La toiture actuelle du logement, en bardeaux d'asphalte, présente une apparence moderne plus lisse et altère le caractère patrimonial du bâtiment. Lorsque sa vie utile tirera à sa fin, la pose d'une toiture en bardeaux de bois devrait être envisagée car elle contribuerait à rehausser le caractère patrimonial.

Les fenêtres à guillotine en bois à carreaux multiples contribuent au caractère patrimonial et devraient être préservés.

Les éléments et les finis intérieurs d'origine qui subsistent devraient être documentés et conservés.

L'emplacement dégagé et non aménagé où est implanté le phare font ressortir son aspect utilitaire et sa fonction et devraient être maintenus tel quels. Ce phare est bien connu et sert de point repère important sur terre comme sur mer.

24-02-1997

Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le *Code de pratique du BEEFP*.
